



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 13 octobre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-1515 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 6 OCTOBRE 2004**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 6 octobre 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2004-1516 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - 93 457,09 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 - 339 071,31 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 3 833,64 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 33 - 269 198,97 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 33 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	93 457,09 \$	27 septembre au 1 ^{er} octobre 2004
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	339 071,31 \$	27 septembre au 1 ^{er} octobre 2004
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	3 833,64 \$	27 septembre au 1 ^{er} octobre 2004
Liste des embauches numéro 33	Embauches de personnel temporaire	269 198,97 \$	20 au 24 septembre 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1517 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-38 - 311 208,49 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-38 d'un montant total de 311 208,49 \$ pour la période du 23 au 29 septembre 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

Monsieur le conseiller André Levac prend son siège.

CE-2004-1518 **ADDENDA DU PROTOCOLE D'ENTENTE - VIDÉOTRON (RÉGIONAL) LTÉE - TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'addenda au protocole d'entente intervenu entre Vidéotron (Régional) Ltée et la Ville de Gatineau (CE-2004-116) relativement à la télédiffusion des séances du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1519* **RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - SUBVENTION PROLONGATION PATROUILLE À VÉLO - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - 1 200 \$**

CONSIDÉRANT QUE le Club optimiste de Buckingham parraine la patrouille à vélo dans le secteur de Buckingham depuis 2000;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-551, acceptait de verser au Club optimiste un montant de 7 000 \$ pour la saison estivale 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de sa rencontre du 15 septembre 2004, a pris connaissance de la demande de subvention du Club optimiste et la recommande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 1 200 \$ au Club optimiste de Buckingham afin de prolonger le Programme de patrouille à vélo jusqu'au 10 octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 200 \$ au Club optimiste de Buckingham, case postale 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71131-972	1 200 \$	Activités de vélos subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71131-344	1 200 \$		Activités de vélos // impression/diffusion
71131-972		1 200 \$	Activités de vélos // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle prend son siège.

CE-2004-1520*

REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET DOMICILIAIRE VERSANT CÔTE D'AZUR, PHASE 6 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE l'Association Versant Côte d'Azur a déposé une requête afin de procéder à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) et à la construction de la fondation des rues de Saint-Vallier, des Salins, de Trigance et de l'Evens (partie des lots numéros 2 309 037, 2 310 330, 2 310 332, 2 310 334 et 2 310 337) situées dans la phase 6 du projet domiciliaire Versant Côte d'Azur;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a déjà été signé entre l'ex-Ville de Gatineau et le promoteur pour ce projet domiciliaire, en conformité avec la résolution numéro C-91-07-879 adoptée en juillet 1991;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente signé, la Ville de Gatineau défraiera, par le biais d'une taxe d'améliorations locales imposée aux terrains riverains, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de bordures et de trottoir, la pose du pavage (couche de base et couche d'usure) ainsi que l'aménagement des passages piétonniers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter la requête présentée par l'Association Versant Côte d'Azur pour construire, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, les conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que la fondation des rues Saint-Vallier, des Salins, de Trigance et de l'Evens (partie des lots numéros 2 309 037, 2 310 330, 2 310 332, 2 310 334 et 2 310 337) situées dans la phase 6 du projet domiciliaire Versant Côte d'Azur.

D'autoriser l'Association Versant Côte d'Azur à faire préparer, également à leurs frais, les plans et devis nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus et à confier la surveillance avec résidence au bureau du Groupe Conseil GENIVAR inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'accepter la recommandation de l'Association Versant Côte d'Azur à l'effet de retenir les services de la firme Consultant Jean-Claude Blais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des services municipaux (aqueduc et égouts) et de la fondation des rues et que la dépense soit payée par l'Association Versant Côte d'Azur.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'accepter que la Ville défraie par l'imposition d'une taxe d'améliorations locales, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de bordures et de trottoirs, la pose du pavage (couche de base et couche d'usure) ainsi que l'aménagement des passages piétonniers sur ces tronçons de rues.

D'accepter la cession à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, des rues, des passages piétonniers et des services municipaux visés par la présente, dès que le Service d'ingénierie aura approuvé les travaux réalisés par l'Association Versant Côte d'Azur.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de servitude et de cession de rues comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1521 SUBVENTION DE 150 \$ - FONDATION HÉRITAGE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Fondation Héritage Canada, à l'attention de monsieur Jim Bezanson, 5, Blackburn Avenue, Ottawa, Ontario, K1N 8A2, à titre de subvention pour l'achat de carte de membre de la fondation qui a pour mission la préservation de tout ce qui a trait au patrimoine bâti et à sa mise en valeur.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11412-972	25 \$	Joseph de Sylva - du Versant subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11412-671	470 \$		Joseph De Sylva - du Versant // fourn. de bureau
11412-972		470 \$	Joseph De Sylva - du Versant // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1522 SUBVENTION DE 200 \$ - LA GOUTTE D'EAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ à la Goutte d'eau, un organisme humanitaire ayant comme mission de sensibiliser les canadiens aux besoins du tiers monde, en impliquant les jeunes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Goutte d'eau, à l'attention de madame Lucie Gravel, présidente, 72, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1H6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1523 **SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION TERRY FOX - MARCHE ÉCOLE SACRÉ-COEUR - SECTEUR ANGERS - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la fondation Terry Fox, à l'attention de Marie Baillargeon, directrice adjointe, à l'école Sacré-Cœur, 420, rue du Progrès, Gatineau, Québec, J8M 1T3, dans le cadre de leur marche Terry Fox qui s'est tenue le 5 octobre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1524 **PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 23 OCTOBRE 2004 - 40 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer à une activité au profit de l'Académie des retraités de l'Outaouais le 23 octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais à l'attention de madame France Caouette, directrice administrative, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	40 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1525

ACHAT DE CINQ COURONNES DANS LE CADRE DE LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR LE 11 NOVEMBRE 2004 - FILIALES 30, 33, 54, 58 ET 227 - 375 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise l'achat de cinq couronnes de coquelicots dans le cadre de la cérémonie du Jour du souvenir le 11 novembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'attention de chacune des Légions royales canadiennes suivantes, à savoir :

Filiale 20
Case postale 1514, station B
Gatineau, Québec, J8X 3Y5

Filiale 33
59, rue Bancroft
Gatineau, Québec, J9H 4N6

Filiale 54
176, rue Joseph
Gatineau, Québec, J8L 1G6

Filiale 58 – Pointe-Gatineau
86, rue la Baie
Gatineau, Québec, J8T 3H7

Filiale Norris 227
231, boulevard Maloney
Case postale 84098
Gatineau, Québec, J8P 7R8

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-699	375 \$	Conseil municipal autres non durables

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

Mesdames les conseillères Louise Poirier et Jocelyne Houle quittent leur siège.

CE-2004-1526

PERMANENCE DE MONSIEUR MARC GRENIER AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Grenier a été promu à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2003-1755, adoptée par le comité exécutif le 3 décembre 2003 et a débuté ses fonctions le 1^{er} janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 1^{er} juillet 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Marc Grenier au poste de sergent-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2004.

Adoptée

CE-2004-1527

PERMANENCES DE MONSIEUR JEAN LACASSE ET DE MADAME MANON YALE AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Lacasse et madame Manon Yale ont été promus à l'essai pour une période de six mois, par la résolution numéro CE-2004-260, adoptée par le comité exécutif le 18 février 2004 et ont débuté leurs fonctions le 29 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales le 29 août 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Jean Lacasse et de madame Manon Yale au poste de sergent-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 29 août 2004.

Adoptée

CE-2004-1528

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ROCH LÉPINE AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien aux permis au Centre de services d'Aylmer au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro N-2004-009 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Roch Lépine, au poste de technicien aux permis au Centre de services d'Aylmer au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Roch Lépine est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Roch Lépine sera celui de la classe 09, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 – Aylmer– Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle reprend son siège.

CE-2004-1529

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME FRANCE DUROCHER AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA DIVISION FÊTES ET FESTIVALS, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire à la division fêtes et festivals, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 288 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame France Durocher au poste de secrétaire à la division fêtes et festivals, Module de la culture et des loisirs.

Madame France Durocher est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame France Durocher sera celui de la classe 06, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71050-112 – Administration – Fêtes et festivals – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.

CE-2004-1530

DÉMISSION DE MADAME ANNIE BILODEAU AU POSTE DE LIEUTENANT INSPECTEUR-ENQUÊTEUR AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Bilodeau, occupant le poste de lieutenant inspecteur-enquêteur au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Annie Bilodeau, au poste de lieutenant inspecteur-enquêteur, Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens à compter du 15 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à Mme Bilodeau les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Mme Bilodeau de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1531

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 105 551

CONSIDÉRANT QUE le comportement de l'employé numéro 105 551 démontre des manquements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'employé numéro 105 551 recommande de sanctionner;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préserver l'intégrité de la Ville et du Service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à suspendre, sans solde, l'employé numéro 105 551 pour une période de neuf heures.

Adoptée

CE-2004-1532 **SUBVENTION DE 50 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Section de l'Outaouais, à l'attention de madame Jocelyne Parent Girard, 368, rue Lebaudy, Gatineau, Québec, J8V 2H2, à titre de subvention pour le projet « Lebaudy fête l'Halloween » qui aura lieu le 31 octobre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	50 \$	Simon Racine – de Limbour subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11409-671	50 \$		Simon Racine - de Limbour // fourn. de bureau
11409-972		50 \$	Simon Racine - de Limbour // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1533 **SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ASTICOU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Championnat de Section du Québec BMO, à l'attention de madame Micheline Renaud, présidente du comité organisateur, case postale 84063, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour le championnat provincial qui aura lieu du 21 au 24 octobre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	83,33 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	83,33 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	83,34 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1534 **SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE ENTRE-NOUS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre communautaire Entre-Nous, à l'attention de madame Michelyne Bélair, directrice, 57, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	300 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1535

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL À LA CONFÉRENCE TOURISME ET VÉLO : VERS L'INAUGURATION DE LA ROUTE VERTE - 21 OCTOBRE 2004 - SHERBROOKE - 722,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer à la conférence Tourisme et vélo : vers l'inauguration de la Route verte, le 21 octobre 2004 à Sherbrooke et d'allouer à cette activité une somme maximale de 722,25 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 201,29 \$ à l'ordre de Vélo Québec, 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30025	722,25 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1536

SOUMISSION 2004 SI 200 - TECHSPORT INC. - MARLIN MULTI-JEUX - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS ST-MALO ET DU DÔME - SERVICE D'INGÉNIERIE - 75 332,02 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS ET DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 14 septembre 2004 et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411 et conforme, à savoir :

PARC ST-MALO

Techsport Inc., 3582, rue Metcalfe, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 37 199,09 \$ incluant les taxes.

PARC DU DÔME

Marlin Multi-jeux, 18, rue Stocker, Île-Perrot, Québec, J7V 8K1, au montant total de 38 132,93 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30123-007-47193	35 812,30 \$	Aménagement et réfection de divers parcs parc du Dôme remplacement de jeux
06-30200-011-47195	34 935,29 \$	Programme d'aménagement de parcs parc St-Malo
04-13493	4 584,43 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2004.

Adoptée

CE-2004-1537

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 15 OCTOBRE 2004 - 20 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à une activité organisée par la Chambre de commerce de Gatineau le 15 octobre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	20 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 octobre 2004.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif